

Paraphe :

Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_26

Versement d'une avance remboursable au budget annexe d'extension de la ZAE Valliquerville par le budget principal (300)

Par délibération du 8 février 2023, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Valliquerville.

Ce budget va retracer les dépenses liées à cette opération : les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et aux budgets primitifs 2023, il est proposé de financer, dans un premier temps, les dépenses du budget annexe « ZAE Valliquerville extension » par une avance remboursable du budget principal au profit de ce budget annexe d'un montant de 3,5 M€.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature comptable M57,
Vu la délibération n° DEL2023_à compléter portant création du budget annexe « ZAE Valliquerville Extension »,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De fixer à 3 500 000 euros (trois millions cinq cent mille euros) le montant de l'avance initiale à verser par le budget principal au budget annexe « ZAE Valliquerville Extension ».

2. - D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :

- Remboursement du montant de l'avance sans intérêt,
- Périodicité du remboursement : en un seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe.

3. - Dire que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe « ZAE Valliquerville Extension ».

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Paraphe : _____

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Catherine MAILLOT
Représentée par Mme DUBUSSON,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Gilles COTTEY
Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
M. Arnaud MOUILLARD
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à
19h44, q. n° 10,*
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
M. Laurent BENARD
Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230413-DEL20230426-DE